

# Procès-verbal du conseil communal de Vuarrens le 1<sup>er</sup> novembre 2011

Bureau du conseil : Patrick Vallotton, président, Daniel Zürcher, vice- président, Cédric Charlet, scrutateur, Raphaël Pedrazzini, scrutateur, Jean-Marc Meylan, secrétaire.

Municipalité: Daniel Bridel, Syndic, Hermann Gerber, Alain Roy, Jean-Philippe Buffat, Michel Auberson, Jean-Pierre Mitard, Philippe Russo

Conseil : Effectif : 35 / Quorum : 18 / Présents 31 / Excusés : 3/ Absent : 1 / Majorité : 16

	Sujets	Qui	Quoi / comment	Décisions
1	Bienvenue et ordre du jour	P. Vallotton	Le président souhaite la bienvenue à l'assemblée pour le 1 <sup>er</sup> conseil communal ordinaire. Il salue les personnes présentes en tant qu'auditeurs, installées sur la galerie, notamment Mme Charlet, journaliste pour le Vuarrens-Info. Il signale que la séance est enregistrée pour faciliter le travail du secrétaire. Aucune objection n'est formulée, et il ajoute que l'enregistrement sera effacé après la rédaction du PV. L'OJ du jour est modifié car trois personnes n'ayant pas été assermentées le 27 juin, cela se fera au point 3. L'ancien point 3 devient 4, etc. Aucune objection n'est formulée, l'OJ modifié est adopté.	<b>Séance ouverte à 20h.</b>  <b>L'OJ est adopté</b>
2	PV du 27.6.11	P. Vallotton	Le PV étant dorénavant joint à la convocation, il n'est pas lu en séance.	
2	Discussion	C. Charlet	Signale que son nom est mal orthographié.	
2	Discussion	P. Bouvier	Signale qu'il était membre du bureau lors de cette séance.	
2	Vote	P. Vallotton	La parole n'étant plus demandée, le président procède au vote, et à l'unanimité le PV est adopté avec les modifications signalées ci-dessus.	<b>Le PV est adopté</b>
3	Assermentation des absents du 27.6.11	P. Vallotton	Nicole Ferrari, Pierre Giltay, et Charles-Henry Vuillamoz sont invités à se présenter devant l'assemblée pour que le président leur lise le serment, qu'ils promettent. Ils sont applaudis.	
4	Communications du Conseil	P. Vallotton	S'excuse au nom du bureau et de la municipalité pour les envois répétés et des modifications de préavis, en raison de quelques erreurs qu'il faut attribuer à une période d'apprentissage. Il fait état des problèmes informatiques rencontrés lors des dernières votations. Une lettre a été envoyée au préfet et nous attendons une réponse du canton.	

			Les prochaines votations se tiendront : 2 <sup>ème</sup> tour pour Conseil des Etats le 13 novembre, 1 <sup>er</sup> tour pour le conseil d'Etat (élection partielle) le 27 novembre et 2 <sup>ème</sup> tour le 18 décembre.	
5	Communications de la municipalité	D. Bridel	<p><b>Le SDIS Gros-de-Vaud</b> (Service de défense incendie et secours) est officiellement né à Echallens. Regroupant vingt et une communes, il coordonnera près de 450 sapeurs-pompiers. Le comité directeur aura pour mission de nommer le nouvel état-major du SDIS Gros-de-Vaud, ainsi que son commandant, afin que la structure puisse entrer en vigueur le 1er janvier prochain. Cette réorganisation signifie le regroupement des locaux pompiers des trente localités actuelles en une dizaine de sites.</p> <p><b>Fusion de communes</b> : Une séance est agendée le 17 novembre prochain avec les représentants des neuf communes concernées. Le but de cette rencontre est de faire le point de situation, la définition du périmètre et la constitution des groupes de travail.</p>	
5	Communications de la municipalité	J.-P. Mitard	<p>Dit son émotion pour ce 1<sup>er</sup> conseil en tant que municipal. Après un été studieux occupé par l'analyse des comptes de la commune il présente la situation et les projets pour la législature.</p> <p><b>Les constats</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Un endettement très supérieur à la moyenne des communes vaudoises (5.5 millions).</li> <li>-Des dépenses communales réduites au maximum.</li> <li>-La péréquation financière favorable à la commune, mais en baisse.</li> <li>-Des rentrées fiscales qui augmentent moins que la population.</li> </ul> <p><b>Les perspectives</b> :</p> <p>Une rigueur nécessaire, seul moyen d'espérer une amélioration. Des investissements importants d'infrastructure: AIAE, STEP, ... Des recettes limitées, car la nouvelle péréquation va nous pénaliser (2012 = probable contribution de 50'000.-). Un endettement élevé intenable à terme, qui grève nos finances.</p> <p><b>La stratégie</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Réduire le niveau d'endettement.</li> <li>Limiter les dépenses d'exploitation.</li> <li>Etablir et respecter des règles financières strictes</li> <li>Mais contribuer au développement harmonieux de la commune et maintenir une fiscalité directe stable et raisonnable, du niveau actuel.</li> </ul> <p><b>Actions à court terme</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Pour l'endettement, renégocier les taux et amortir régulièrement (4 des 5 millions sont des prêts hypothécaires).</li> <li>Pour les liquidités, utiliser la trésorerie pour réduire la dette.</li> <li>Pour les recettes, se rapprocher de la moyenne cantonale.</li> <li>Etablir un plan d'investissement de législature, qui en cours de finalisation</li> <li>Etablir une planification budgétaire de législature, par une estimation quinquennale d'exploitation.</li> </ul>	

			<p><b>Actions à moyen terme :</b>  Pour la gestion de la trésorerie, adopter une gestion dynamique des liquidités et dettes.  Pour les biens communaux, les inventorier, les évaluer, prioriser, et les entretenir.  Pour les fonds de réserve, les analyser, prioriser, et les utiliser.  Pour l'informatique, analyser, optimiser et automatiser.</p> <p><b>Vision et conclusion :</b>  Une approche collaborative, par une adhésion à l'unanimité de la Municipalité et des échanges approfondis avec la commission des finances.  Il ajoute que ce sera au prix d'efforts que durant la législature, les finances communales pourront être assainies et ainsi assurer la pérennité de Vuarrens sur le long terme.</p>	
5	Communications de la municipalité	A. Roy	<p><b>Déchetterie</b>, la taxe déchet forfaitaire en vigueur à Vuarrens est illégale, suite à la décision du tribunal fédéral du 4 juillet dernier (recours de Romanel), spécifiant que cela ne doit concerner que les déchets urbains, et avoir un effet incitatif. Vuarrens n'est pas seul, de loin, dans ce cas. Sur les 372 communes, 127 n'ont pas de taxe, 161 ont une taxe forfaitaire (Vuarrens), 16 ont une taxe au sac, et 68 une taxe combinée. A ce jour le conseil d'Etat refuse d'établir un règlement type. Actuellement, Valorsa travaille à un modèle permettant une taxation proportionnelle à la production individuelle, et qui soit harmonisée sur un grand périmètre. Une première mouture devrait être prête pour le 1<sup>er</sup> semestre 2012. En attendant. la municipalité a décidé du statu quo pour Vuarrens.</p> <p><b>Jardin du souvenir</b> : Les travaux débuteront jeudi 3 novembre. Il présente le plan de situation et quelques photos des modèles choisis. Le monument choisi ne comportera pas de signe religieux pour permettre à chacun de s'y retrouver quelque soit ses convictions. Trois possibilités existeront : la dépose des cendres dans le caveau à cendre, cette même dépose avec la mise d'une plaquette, et finalement la possibilité de mettre la plaquette sans que les cendres soient déposées. Les plaquettes, en plexiglas, seront commandées et installées par la commune au prix de 200.-. Il y a de la place pour 32 plaquettes, et le modèle choisi permettra une extension si nécessaire.</p> <p>Il remercie toutes les personnes qui se sont investies dans ce projet et à sa réalisation.</p>	
5	Communications de la municipalité	H. Gerber	<p><b>Sécurité routière</b> : depuis quelques jours des modérateurs de trafic ont été installés aux quatre entrées du village et devant la grande salle. D'après les premières observations, cela a ralenti les véhicules. Il s'agit d'un projet de 6 mois : durant 4 mois ils pourront encore être déplacés, et c'est pourquoi il fait un appel pour que toutes les remarques soient faites à la commune pour ajuster au mieux les emplacements. Ensuite les travaux d'installation fixes seront entrepris.</p> <p>Il ajoute que certains se sont permis de déplacer ces obstacles. Demande est faite que chacun respecte ces aménagements et s'il y a du mécontentement, de s'adresser à la commune. Le but est la sécurité des enfants et habitants. Il remercie les membres du groupe de travail.</p>	
6	Arrêté d'imposition 2012	P. Vallotton	Le préavis ayant été envoyé aux conseillers, il n'est pas lu. La parole est donnée à la commission.	

6	<b>Rapport de la commission des finances</b>	S. Maire	La commission s'est réunie le 11 octobre en présence du Syndic et du municipal des finances. Ayant constaté que suite aux baisses de l'impôt cantonal 2012 (trois points), et d'une hausse du taux communal de deux points pour absorber la participation à la réforme policière, le total du taux cumulé canton-commune diminuerait d'un point, passant de 230.5% à 229.5%. Une augmentation du taux de l'impôt foncier, qui est parmi les plus bas du canton, passerait de 0.5 à 0.8 p/mille. Les autres impôts restent inchangés. La municipalité estimant pouvoir assainir les finances et assurer le fonctionnement de la commune avec ces modifications, la commission propose au conseil d'accepter le préavis municipal tel que présenté.	
6	<b>Municipalité</b>	J.-P. Mitard	Il estime ne rien avoir à ajouter, tout en s'excusant pour les erreurs de dates dans le préavis dus à un copié-collé malheureux. Il souligne la bonne collaboration avec la commission des finances.	
6	<b>Discussion</b>	C. Charlet	Le rapport de la commission parle de 3 points en moins, alors que le préavis indique 2 points pour la police. Qu'en est-il ?	
6	<b>Discussion</b>	J.-P. Mitard	Le grand conseil a décidé de baisser d'un point le taux cantonal après la rédaction du préavis. Cette information a pu être transmise à la commission lors de la séance du 11 octobre à laquelle il a participé.	
6	<b>Discussion</b>	L. Ciocca	Demande si le préavis doit être amendé pour cette modification.	
6	<b>Discussion</b>	J.-P. Mitard	Considère que cela n'a pas être amendé, puisque la question posée au conseil ne concerne pas le taux cantonal, n'étant pas de la compétence de la commune. La question concerne les taux communaux (passer de 73 à 75 pour les revenus, et de 0.5 à 0.8 p/mille pour le foncier).	
6	<b>Discussion</b>	L. Ciocca	Suite à la réponse, ne demande plus d'amendement.	
6	<b>Discussion</b>	I. Balitzer	Explique que la diminution de deux points cantonaux sont du au transfert d'une partie des charges liées à la police, et que le dernier point est une diminution d'impôt, qu'elle qualifie de cadeau fait par M. Broulis et de la majorité de droite du Grand-Conseil.	
6	<b>Vote</b>	P. Vallotton	<u>Le vote du président n'étant pas pris en compte lors de votation à main levée, sauf si égalité, le total des votants est 30.</u>	

			Oui : 27 Non : 1 Absentions : 2	<b>L'arrêté d'impôt 2012 est accepté</b>
7	<b>Délégation de compétence à la municipalité pour l'acquisition ou l'aliénation d'immeuble</b>	P. Vallotton	Le préavis ayant été envoyé aux conseillers il n'est pas lu. Il ajoute que seule la dernière version, adressée dans un deuxième temps, est à considérer. La parole est donnée à la commission.	
7	<b>Rapport de la commission des finances</b>	Y. Bornick	La commission s'est réunie le 11 octobre en présence du Syndic et du municipal des finances. La demande de cette compétence pour un montant de 50'000.- paraît légitime à la commission, en signalant que c'est le cas dans de nombreuses autres communes du canton. C'est pourquoi la commission des finances propose au conseil d'accepter le préavis municipal tel que présenté.	
7	<b>Municipalité</b>	J.-P. Mitard	S'excuse du malheureux copié-collé, qui a motivé le deuxième envoi. N'a rien à ajouter à ce qui a été dit.	
7	<b>Vote</b>		Oui : 30 Non : -- Abstentions : --	<b>La délégation est acceptée à l'unanimité</b>
8	<b>Délégation de compétence à la municipalité pour dépenses exceptionnelles</b>	P. Vallotton	Le préavis ayant été envoyé aux conseillers il n'est pas lu. La parole est donnée à la commission.	
8	<b>Rapport de la commission des finances</b>	P. Bouvier	La commission s'est réunie le 11 octobre en présence du Syndic et du municipal des finances. Reconnaisant la nécessité de pouvoir agir en cas d'urgence sans attendre deux semaines pour réunir le conseil communal, la commission n'a pas d'objection et recommande au conseil d'approuver le préavis tel que présenté.	
8	<b>Municipalité</b>		Pas de prise de parole.	

8	<b>Vote</b>	P. Vallotton	Aucune demande de parole n'étant demandée, le président passe au vote. Oui : 29 Non : -- Abstentions: 1	<b>La délégation est acceptée</b>
9	<b>Création d'une annexe au règlement du cimetière</b>	P. Vallotton	Le préavis ayant été envoyé aux conseillers il n'est pas lu. La parole est donnée à la commission.	
9	<b>Rapport de la commission ad hoc</b>	R. Bovay	La commission s'est réunie le 14 octobre en présence M. Alain Roy. Après la présentation très claire par le municipal du projet de jardin du souvenir, et la nécessité d'adapter le règlement sur ce point, aucune objection n'est formulée. Le groupe de travail est félicité pour la qualité du travail effectué. C'est pourquoi la commission recommande au conseil d'accepter le préavis municipal tel que présenté.	
9		P. Vallotton	Avant d'ouvrir la discussion, le président précise que la discussion ne doit porter que sur l'annexe au règlement du cimetière et non sur le projet de jardin du souvenir.	
9	<b>Discussion</b>	P. Favez	Les personnes ayant habité l'essentiel de leur vie à Vuarrens et qui doivent aller en EMS, doivent être domiciliées dans la commune de l'EMS. Pour bénéficier du cimetière de Vuarrens elles doivent payer 50.-, ce qu'il trouve dommage, et demande si une exception ne pourrait pas être prévue.	
9	<b>Discussion</b>	A. Roy	La demande est légitime, mais concerne le règlement global du cimetière. Et à ce jour, il n'y a jamais eu de litige en raison de ces 50.-.	
9	<b>Discussion</b>	R. Bovay	Parle d'une expérience personnelle où lors d'un hébergement en EMS, on leur avait laissé le choix de garder le domicile à Vuarrens, mais ne sait pas si encore possible.	
9	<b>Vote</b>	P. Vallotton	Oui : 30 Non : -- Abstention : --	<b>L'annexe est acceptée</b>
9		A. Roy	Remercie le conseil pour ce vote.	
	<b>Achat de 18</b>			

10	places dans un abri	P. Vallotton	Le préavis ayant été envoyé aux conseillers il n'est pas lu. La parole est donnée à la commission.	
10	Rapport de la commission ad'hoc	R. Pedrazzini	Lecture du rapport indiquant les différentes réponses reçues aux questions posées au syndic : nombre actuel de places disponible (406 places) ; la commune est-elle compétente pour cette décision ( c'est le cas) ; sur quelle base les prix sont fixés (barème cantonal, mais fixé par la commune) ; quelle est la définition d'une « place protégée » (un lit et un accès aux WC) ; y-a-t-il une convention de mise à disposition des places par les propriétaires (la gestion des abris est communale, le commandement est cantonal) ; quelle mise à jour entre le nombre de places disponible et le nombre d'habitants (le nombre de place correspond aux nombre de pièces habitables) ; quelles sont les règles de mise à disposition des places par les propriétaires (doivent être libérable en 24h). La PC recommande à la commune de profiter de chaque opportunité d'augmenter le nombre de places à disposition. Le 01.12.2012 la nouvelle loi sur la protection civile modifiera le mode de gestion des fonds provisionnés, le canton devenant responsable des fonds de réserve communaux. L'ensemble des informations récoltées amène la commission à proposer au conseil d'accepter le préavis municipal tel que présenté.	
10	Municipalité	D. Bridel	Suite à des erreurs de calcul, il s'avère que Vuarrens ne dispose actuellement que de 306 places, soit un taux de couverture de 39,28%.	
10	Discussion	P. Vallotton	Avant d'ouvrir la discussion, il signale que le préfet a été consulté sur la question de l'erreur du nombre de places indiqué dans le préavis. Sa réponse est que cette erreur ne modifiant pas le fond du préavis, il n'est pas nécessaire de l'amender.	
10	Discussion	P. Giltay	Parle du fond de réserve indiqué dans le préavis, qui ne peut être utilisé pour autre chose, et qui est constitué par des privés : demande qui sont ces privés qui font ce cadeau.	
10	Discussion	D. Bridel	Les personnes qui ont payé la dispense d'abris.	
10	Discussion	P. Roulin	Il y a peu, il a été dit que la construction d'abris antiatomique serait abandonnée, qu'en est-il ?	
10	Discussion	D. Bridel	La PC impose aux communes une couverture à 100%. Des contributions sont encaissées des personnes que n'en construisent pas, pour construire des abris publics. La modification de la loi sur la protection de la population et de la protection civile n'abroge pas le principe de permettre à chaque habitant de bénéficier d'un abri. Ce qui change c'est que les dispenses d'abris seront encaissées directement par le canton dès le 1.1.2012. Les communes peuvent disposer	

			du fond de réserve constitué à cette date pour augmenter le nombre d'abris dans la commune durant cinq ans, puis les fonds restant seront remis au canton.	
10	Discussion	G. Buffat	Avec la somme des contributions ne pourrait-on attendre la construction d'un collège futur dans lequel on pourrait envisager des abris, à la place d'investir dans des constructions privées.	
10	Discussion	J.-P. Mitard	Le raisonnement est juste, mais en réalité, cette somme n'est pas sur un compte, et quand le canton reprendra cette somme cela pourrait être attribué à un autre endroit du canton. Il faut considérer cette construction comme un investissement.	
10	Discussion	C. Charlet	Pourquoi cette somme n'est pas sur un compte ?	
10	Discussion	J.-P. Mitard	Il s'agit d'une somme inscrite au bilan, mais qui n'est pas sur un compte.	
10	Discussion	L. Ciocca	En période normale que deviennent ces abris ?	
10	Discussion	D. Bridel	Les propriétaires en disposent, mais doivent les rendre disponible si besoin, en 24h.	
10	Discussion	J.-F. Buffat	Qui a échappé aux taxes, si 100 places ont disparus.	
10	Discussion	D. Bridel	Il s'agit d'une erreur dans la façon de compter, mais personne n'a échappé à la taxe.	
10	Discussion	L. Ciocca	Pour combien de temps achète-on ces places ?	
10	Discussion	D. Bridel J.-P. Mitard	Pour la durée de vie de l'immeuble, l'entretien étant sous la responsabilité du propriétaire.	
10	Discussion	G. Buffat	Acheter des places aux privés peut poser des problèmes, car comment décider de « qui va où ? ». Il propose qu'à la place on achète un bout de tunnel... et que l'on arrête de dépenser de l'argent pour	



			des choses qui ne servent à rien.	
10	Discussion	D. Bridel	Précise que la surface exigée est 1 m2 par personne.	
10	Discussion	J.-M. Buffat	Y a-t-il une obligation d'avoir un taux de couverture plus grand ?	
10	Discussion	D. Bridel	La loi impose 100%, et Vuarrens n'est pas encore à 50%.	
10	Discussion	JM Buffat	Sur quels arguments ces capitaux bloqués seront attribués au canton ?	
10	Discussion	J.-P. Mitard	Il s'agit d'une logique de rationalisation et d'économie, qui a fait l'objet d'une décisions politique.	
10	Discussion	P. Giltay	1 m2 par personne = régime pour tout le monde. Et quel est le risque réel ? (guerre, centrale nucléaire, transport de marchandise). Et si nous ne construisons pas, quelles sanctions risque la commune ?	
10	Discussion	D. Bridel	Les risques sont difficiles à estimer sur le long terme. Pour la commune, le risque est de ne pas pouvoir protéger toute sa population.	
10	Discussion	Y.Bornick	La commune a le droit de décider s'il faut investir dans des petits ou des grands abris: en tant qu'ancien cadre de la PC sa préférence va aux grands, et il préférerait que l'on investisse ici le fond dans une grande construction, plutôt que de laisser de l'argent qui pourrait être investi ailleurs.	
10	Discussion	D. Bridel	Les 18 places font partie d'un grand abri de 30 places.	
10	Discussion	J.-P. Buffat	Les grands abris sont à charge des communes et cela coûte (Villars le Terroir est content d'avoir de temps en temps des cours de répétition pour rentabiliser un peu les frais d'entretien). De plus cet argent n'est pas utilisable pour autre chose.	
10	Discussion	P. Giltay	1300.-/place = trop cher pour 1 m2.	

10	Discussion	D. Bridel	C'est le barème, le prix fixé n'est pas négociable.	
10	Discussion	I. Balitzer	Est-ce que M. Giltay était présent à la commission ?	
10	Discussion	P. Giltay	Absent pour deuil, il n'a pas pu participer à la commission.	
10	Vote	P. Vallotton	Oui : 16 Non : 8 Absentions: 6	<b>L'achat est accepté</b>
10		D. Bridel	Le syndic remercie le conseil pour sa décision.	
11	<b>Proposition dans la méthode d'envoi des PV et convocations</b>	P. Vallotton	Suite à une discussion avec le préfet, il y a constat que le règlement n'impose pas des envois par la poste, il fait la proposition que ceux qui ont une adresse mail puissent les recevoir par ce moyen, et qu'évidemment les autres continuent à recevoir ces documents par la poste. Si la décision était prise, une liste à signer par les personnes intéressées serait mise à disposition.	
11	Discussion	P. Roulin	Adhère à la proposition. Demande que les documents envoyés par poste soient imprimés recto-verso.	
11	Discussion	P. Vallotton	Demande au secrétaire de tenir compte de la remarque.	
11	Discussion	Y. Bornick	Favorable, demande si les rapports de commission pouvaient suivre le même chemin.	
11	Discussion	P. Vallotton	Certaines communes mettent à disposition les documents sur une page web : cela sera étudié.	
11	Discussion	J.-F. Buffat	Les personnes n'ayant pas internet n'auraient pas accès aux rapports, il y aurait donc discrimination.	

11	Discussion	Y. Bornick	Souhaite que personne ne soit discriminé et pour éviter cela, propose que les documents accessible par internet le soient sous forme papier au bureau communal.	
11	Discussion	J.-F. Buffat	Devoir aller au bureau communal, implique aussi une discrimination. Le mieux serait de continuer à en rester au papier.	
11	Discussion	J.-M. Buffat	Chacun imprimant chez soi, quelle économie et pour qui ?	
11	Discussion	Y. Bornick	Combien de conseillers n'ont pas d'e-mail ?	
11	Discussion	P. Vallotton	Cinq à sept personnes.	
11	Discussion	M.-A. Baumgartner	Trop d'électronique, peut entrainer trop d'informations ce qui risque de diminuer l'intérêt de venir à la séance. Est-ce que cette proposition est faite pour faciliter le travail du secrétaire ou pour faire moderne ?	
11	Discussion	P. Vallotton	Des nouveaux outils existent, le conseil communal de Vuarrens devrait pouvoir en bénéficier. Quand à l'intérêt de venir à la séance, il s'agit du devoir des élus d'être présents aux séances.	
11	Discussion	C. Charlet :	Pour le PV et les préavis c'est une bonne idée, mais les rapports, devront continuer à être lu en séance, par respect pour les spectateurs. Il n'y a donc pas d'avantage prépondérant à les avoir avant la séance.	
11	Vote	P. Vallotton	Au vu de la discussion aucune décision ne sera prise ce soir, mais pour connaître la tendance du conseil, il est demandé aux personnes intéressées par la proposition de lever la main, résultat : 15 personnes sont favorable. Le statu quo est maintenu, mais le président du conseil reviendra avec une proposition plus détaillée à une prochaine séance. Des essais seront faits pour affiner la proposition, et faire mûrir ce projet.	<b>Décision reportée = statu quo</b>
11	Discussion	I. Balitzer	A voté pour, mais souhaite qu'une solution soit trouvée pour ceux qui n'ont pas d'e-mail.	
12	Propositions individuelles	S. Maire	Ralentisseurs : c'est bien, mais est-ce qu'il y en aura d'autres que ceux installés aux entrées du village.	

12	Discussion	H. Gerber	Cela avait été décidé dès le départ, par le groupe de travail. Aux entrées du village et devant la grande salle.	
12	Propositions individuelles	P. Giltay	Demande pourquoi son voisin a du faire une enquête pour un abris de 3m/3m. dans son jardin, alors qu'il ne faut une enquête qu'à partir de 12 m2 ?	
12	Discussion	D. Bridel	C'est la règle, et dans ce cas, il s'agit d'une mise en conformité par une enquête administrative, selon les règles.	
12	Discussion	P. Giltay	Pourquoi doit-il la faire après ?	
12	Discussion	D. Bridel:	Parce que cela n'avait pas été fait avant.	
12	Propositions individuelles	J.-F. Buffat	Demande si les ralentisseurs sont placés au bon endroit ? Estime qu'en venant d'Echallens les voitures n'ont pas à freiner.	
12	Discussion	P. Giltay	Remercie la municipalité d'avoir fait quelque chose pour la sécurité des enfants, même si la solution n'est pas idéale.	
12	Discussion	C. Charlet	Dit le bien qu'il pense des ralentisseurs, mais le positionnement ne lui paraît pas idéal, car depuis Echallens, ils gênent la trajectoire pour l'accès au ch. des Alpes.	
12	Discussion	H. Gerber	Concernant les emplacements, il y a des contraintes réglementaires, mais il prend note et remercie chacun de faire ses remarques à la commune ( <i>voir communications de la municipalité, point 5 de ce PV</i> ).	
12	Discussion	C.-A. Marendaz	Estime que ces obstacles seront chers pour pas grand-chose, car les gens ne les respectent pas forcément. Alors que par exemple des places de parc seraient utiles.	

12	Discussion	H.Gerber	Cette idée a été analysée, mais l'hiver elle n'est pas praticable. Il a aussi été étudié des ralentisseurs fixés au sol, mais ne résistent pas bien au temps, et sont abîmés lors du déneigement.	
12	Discussion	C.-H Vuillamoz	Le meilleur moyen pour faire freiner est le radar, ou les gendarmes couchés, ou des bandes rugueuses.	
12	Discussion	H. Gerber	Les bandes rugueuses n'ont pas été retenues, et les ralentisseurs « seuil » ne tiennent pas longtemps. Un radar fixe est trop cher. La solution miracle n'a pas encore été trouvée.	
12	Discussion	R. Bovay	Vu la rigueur financière attendue, peut-on s'inspirer de Dizy, où ils ont installé des pneus de tracteur.	
12	Discussion	H. Gerber	Doit vérifier si cela est acceptable légalement.	
12	Discussion	G. Buffat	Les solutions sont nombreuses et coûteuses, pourquoi ne pas chercher une solution électronique qui bloque les voitures dépassant la vitesse autorisée ?	
12	Propositions individuelles	L. Ciocca	Demande quand les abris pour attendre le bus permettront de s'abriter de la pluie et du vent. Ne souhaite pas de réponse immédiate mais demande à la municipalité d'y réfléchir. Demande s'il est prévu de faire quelque chose du bâtiment de la forge. Pourquoi pas un magasin, une vitrine, ou autre ?	
12	Discussion	D. Bridel	Pour le louer à un commerce, il faudrait un aménagement coûteux. Il en prend note, mais ne peut garantir que cela pourra être envisagé, et dans quel délai.	
12	Discussion	J.-P. Mitard	Dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie financière de la législature, les propriétés de la commune seront évoquées pour prioriser les investissements les concernant. Mais cela prendra du temps, et ne pourra être fait avant plusieurs mois.	
	Clôture du conseil	P. Vallotton	Il revient sur la question des mises à l'enquête, le règlement sur les constructions dit que pour toute construction ou modification importante, avant de faire la demande pour une enquête, le propriétaire adressera	

			<p>à la municipalité une esquisse de son projet, ou avant-projet. La parole n'étant plus demandée, le président remercie tout le monde de sa participation, ses filles pour avoir participé à la décoration en ce jour d'Halloween par des courges évidées. La séance est levée à 22h.</p>	<p><b>Fin du conseil à 22h.</b></p>
--	--	--	--	-------------------------------------

PV adopté par le conseil communal le 6 décembre 2011

Le président:

Le secrétaire: